



NOTE DU BCC SUR LE COMMERCE

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Octobre 2024

COMMERCE

NOTE SUR LA COOPÉRATION COMMERCIALE

1. Introduction

Le renforcement du commerce international est vital pour le développement économique et social et améliore le niveau de vie, les investissements et les opportunités d'emploi. Le volume du commerce mondial s'élève à environ 50 trillions de Dollars Américains, les Pays Membres de l'OCI contribuant à hauteur de 11,2% en tant que producteurs (exportateurs) et 9,7% en tant que consommateurs (importateurs), selon les Perspectives Économiques de l'OCI - 2023 du SESRIC. Cela souligne l'importance pour les Pays Membres de l'OCI d'améliorer et de fortifier progressivement leurs capacités afin de renforcer leur compétitivité sur la scène mondiale.

Le système d'Infrastructure de Qualité (IQ) est un moteur essentiel pour améliorer les normes des produits et des services au niveau national. L'IQ est l'un des catalyseurs de l'amélioration de la qualité des produits et des services à l'échelle nationale. En terme général, il s'agit du cadre juridique et institutionnel d'un pays qui soutient la qualité des biens et des services. Un IQ national fonctionnant correctement intègre la coopération des secteurs public et privé dans les piliers de la qualité : les normes, l'évaluation de la conformité, l'accréditation et la métrologie.

En tant qu'aspect important de l'IQ, la métrologie en tant que science de la mesure, englobe aussi bien les déterminations expérimentales que théoriques à tous les niveaux d'incertitude dans tous les domaines de la science et de la technologie. Le succès des économies nationales dépend de la capacité à fabriquer et à commercialiser des produits et des composants de qualité, fabriqués et testés. Elle joue un rôle crucial en garantissant la précision, la fiabilité et la cohérence des mesures, qui sont essentielles pour le développement de produits, la fabrication et l'assurance qualité. Au-delà de ses aspects techniques, la métrologie influence les activités économiques en permettant un commerce équitable, en assurant la conformité réglementaire et en promouvant l'innovation grâce à des données précises et fiables.

Dans le commerce international, l'IQ et la métrologie sont essentielles pour assurer le respect des normes mondiales, ce qui est crucial pour l'entrée sur le marché et la réussite. Ils simplifient la mise en conformité, réduisent les différends commerciaux et éliminent les obstacles techniques, favorisant ainsi des flux commerciaux plus fluides. Dans ce cadre, ces systèmes constituent le pilier technique des accords commerciaux, préservant la qualité des biens échangés à l'échelle mondiale.

Dans ce cadre, le Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC (GTT) a consacré ses 22^{ème} et 23^{ème} Réunions au thème de "l'Amélioration de l'Infrastructure de la Qualité dans les Pays Membres de l'OCI" avec un accent particulier sur le domaine de la métrologie.

2. La Coopération dans le Domaine du Commerce sous l'égide du COMCEC

a) Les 22^{ème} et 23^{ème} Réunions du Groupe de Travail sur le Commerce

Compte tenu de l'importance de la question, le TWG du COMCEC a tenu deux Réunions consécutives en 2024. À cet égard, les 22^{ème} et 23^{ème} Réunions du TWG du COMCEC ont été tenues le 6 Mai 2024 et 19-20 Septembre 2024, respectivement, avec le thème de « l'Amélioration de la Qualité de l'Infrastructure dans les Pays Membres de l'OCI ».

La 22^{ème} Réunion du TWG du COMCEC s'est tenue le 6 Mai 2024 et les résultats préliminaires du guide politique ont été discutés. À la suite de la 22^{ème} Réunion, la 23^{ème} Réunion du TWG du COMCEC s'est tenue les 19 et 20 Septembre 2024 avec le même thème. La version finale de la guidance a été discutée lors de la réunion. Lors des deux Réunions, les expériences et les perspectives des Pays Membres et des organisations internationales en ce qui concerne l'amélioration de l'IQ en se concentrant sur le domaine de la métrologie ont été partagées avec les participants.

La ligne directrice fournissant une feuille de route aux Pays Membres pour développer leur système d'IQ a également été élaborée en détail au cours de la 23^{ème} Réunion. Après des discussions fructueuses, la 23^{ème} Réunion a formulé les recommandations politiques suivantes :

- Améliorer la collaboration intra-OCI des Institutions de l'Infrastructure Nationale de la Qualité (INQ) particulièrement spécialisées dans le domaine de la Métrologie en vue de s'aligner sur les normes mondiales et de bénéficier des meilleures pratiques au niveau international, en tenant compte du travail des Institutions pertinentes de l'OCI telles que l'INMPI.
- Encourager l'harmonisation des normes et des réglementations en les alignant sur les normes internationales, telles que l'ISO, la CEI, le Codex Alimentarius et les normes pertinentes de l'INMPI, afin de faciliter la conclusion d'Accords de Reconnaissance Mutuelle (ARM) et d'Accords de Reconnaissance multilatéraux (AML).
- Renforcer les Institutions de l'INQ en investissant dans le renforcement des capacités afin d'améliorer leurs capacités techniques et opérationnelles, tout en encourageant les partenariats public-privé (PPP) afin de tirer parti de l'expertise et des ressources du secteur privé.
- Renforcer la capacité des Institutions de l'INQ par la modernisation de l'infrastructure métrologique en mettant à niveau les laboratoires pour qu'ils répondent aux normes primaires internationales existantes.
- Encourager une participation active aux forums internationaux sur la métrologie et la normalisation, entre autres, afin d'améliorer les connaissances et les pratiques dans ces domaines.
- Mener des études métrologiques telles que des projets de recherche, des projets conjoints, des activités de renforcement des capacités et la faisabilité de centres d'excellence au niveau de l'OCI, en particulier pour le commerce des produits Halal, afin de répondre aux divers besoins de tous les Pays Membres de l'OCI et d'améliorer leur compétitivité globale.

- Fournir une assistance technique, une formation, un soutien financier et des campagnes de sensibilisation pour encourager les PME dans les Pays Membres de l'OCI à se conformer aux systèmes de certification internationalement reconnus.
- Intégrer les principes de qualité et de sécurité des normes dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux, renforcer la législation relative à la protection des consommateurs et améliorer la sensibilisation des consommateurs à l'importance de la qualité et de la sécurité.
- Lancer et mettre en œuvre un système d'évaluation périodique pour évaluer l'alignement des normes, des ARM et des ARML, et des initiatives connexes, et pour donner un retour d'information aux entreprises et aux parties prenantes afin qu'elles signalent les défis en matière de conformité et les questions liés à l'infrastructure régionale de qualité.
- Utiliser les technologies et techniques de numérisation et d'intelligence artificielle pour accroître l'efficacité et l'efficacité des activités d'infrastructure de qualité.

Tous les documents préparés en vue des Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org).

b) Projets et Programmes Importants

1) SPC-OCI

Depuis l'établissement du COMCEC, le commerce a été l'un des domaines les plus importants de coopération. En vue de développer le commerce entre les Pays Membres de l'OCI, le COMCEC a lancé plusieurs programmes et projets afin d'atteindre cet objectif. Le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) est l'un des projets les plus importants du COMCEC pour le développement du commerce intra-OCI.

Le SPC-OCI repose principalement sur trois accords, à savoir: l'Accord Cadre, le Protocole sur le Schéma des Tarifs Préférentiels (PRETAS) et les Règles d'Origine. Pour adhérer au système, les États Membres doivent remplir deux conditions en même temps, à savoir la ratification des trois Accords du SPC-OCI et la soumission des listes de concession au Secrétariat du CNC. Par ailleurs, certaines mesures devraient être prises par les Pays Membres pour une exécution efficace du Système, comme imprimer les Documents de Certificats d'Origine du SPC-OCI, transmettre les spécimens des empreintes des cachets au Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales (CNC) et compléter les mesures législatives et administratives internes nécessaires.

La base légale du SPC-OCI a été achevée en 2011 et le nombre requis des États membres pour la mise en œuvre du système a été atteint à la fin de 2014. Ces pays sont le Bangladesh, l'Iran, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la Türkiye, Bahreïn, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes Unis, le Koweït, le Qatar et Oman.

Conformément aux décisions pertinentes de la 37^{ème} Session Ministérielle du COMCEC et de la Réunion du Comité de Négociation Commerciale (CNC) qui s'est tenue en Juin 2021, le Système a été mis en vigueur à partir du 1^{er} Juillet 2022. La 37^{ème} Session Ministérielle du COMCEC s'est félicité de l'entrée en vigueur du Système et a demandé aux États Participants qui ne l'ont pas encore fait, de finaliser leurs procédures internes et a appelé les Pays Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords SPC-OCI à le faire dans les plus brefs délais.

De plus, après l'opérationnalisation du Système, une série de Réunions du CNC ont été organisées en 2022 et 2023 pour considérer l'état de la mise en œuvre du Système dans leurs pays respectifs.

Soulignant le rôle significatif du CNC dans la considération des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du SPC-OCI ainsi que dans la discussion de la feuille de route pour la période à venir, la 39^{ème} Session du COMCEC a appelé les États Participants au SPC-OCI à participer activement aux réunions du CNC dans la période à venir et à faire rapport régulièrement au Secrétariat du CNC sur l'état de la mise en œuvre dans leurs pays respectifs.

La 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC s'est également félicitée de la convocation des Honorables Ministres et Chefs de Délégation le 4 Décembre 2023 en marge de la 38^{ème} Session Ministérielle du COMCEC où les Honorables Ministres et Chefs de Délégation ont délibéré sur les questions relatives à l'agenda commercial de l'OCI, en particulier le SPC-OCI. Ladite Session a également exprimé sa gratitude à la République de Türkiye pour s'être portée volontaire pour accueillir la Troisième Session du SPC-OCI au niveau ministériel en 2024 et a demandé à tous les Pays Membres de participer activement à cet événement important.

Conformément à la résolution pertinente de la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC, la Troisième Réunion Ministérielle du CNC SPC-OCI a été tenue les 9-10 Juin 2024 à İstanbul, Türkiye, pour élargir le champ d'application du Système sous la présidence du Ministère du Commerce de la République de Türkiye. La Déclaration Ministérielle d'Istanbul adoptée lors de cette Réunion a pris note des discussions initiales sur un projet de « Stratégie de Négociation et Plan de Travail pour l'Expansion Potentielle du SPC-OCI » et a chargé les autorités compétentes de poursuivre l'engagement dans le cadre du CNC.

II. Centre d'Arbitrage de l'OCI

Les Centres d'Arbitrage sont les principaux mécanismes de règlement des litiges dans le commerce international. En raison de leur impact positif sur le développement du commerce international, un certain nombre de centres d'arbitrage régionaux et internationaux ont été établis, avec un nombre significatif de dossiers et une large portée, compte tenu de leur importance. S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, le Président de la République de Türkiye et le Président du COMCEC, a proposé l'établissement du Centre d'Arbitrage de l'OCI à İstanbul pour le bénéfice des Pays Membres de l'OCI lors du 13^{ème} Sommet Islamique tenu du 10 au 15 Avril 2016 à Istanbul, Türkiye.

L'Accord concernant l'établissement du Centre d'arbitrage de l'OCI a été ratifié par le Parlement Turc et signé par S.E. ERDOĞAN le 18 Janvier 2020. Le Centre d'Arbitrage de l'OCI (OCI-CA) a été établi avec les efforts de la Chambre Islamique de Commerce & de Développement (CICD) affiliée à l'OCI et l'Union des Chambres et des Bourses de Marchandises de Türkiye (TOBB) en Novembre 2021, à Istanbul.

Le Centre d'Arbitrage de l'OCI est devenu opérationnel et a commencé les activités pertinentes à la fin de l'année 2022. Le personnel administratif a été nommé par le Centre. Les Règles d'Arbitrage du Centre ont été complétées et approuvées par le Conseil d'Administration. Le Centre s'est engagé dans des activités promotionnelles et a signé des Protocoles d'Accord avec diverses parties prenantes.

L'objectif du Centre est de faciliter le règlement des litiges commerciaux et d'investissement impliquant des personnes physiques ou morales parmi les Pays Membres de l'OCI et les Institutions du Secteur Privé en reconnaissant les règles d'arbitrage traditionnelles, les règles de la Loi de la Charia et les mécanismes alternatifs de résolution des litiges.

La 37^{ème} Session Ministérielle du COMCEC a fait bon accueil de l'opérationnalisation du Centre d'Arbitrage de l'OCI à Istanbul. En outre, les 38^{ème} et 39^{ème} Sessions Ministérielles du COMCEC et le 40^{ème} Comité de Suivi du COMCEC ont appelé les Pays Membres à encourager leurs institutions pertinentes à participer activement aux activités du Centre d'Arbitrage de l'OCI en vue de faire usage des services fournis par le Centre.

En marge de la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC, le panel sur les Mécanismes Alternatifs de Résolution des Conflits a été organisé le 5 Décembre 2023 par le Centre d'Arbitrage de l'OCI.

De plus, le panel sous le thème « Centre d'Arbitrage de l'OCI : La Résolution Alternative Globale de Conflits » a été organisée le 10 Juin 2024 à Istanbul par le Centre d'Arbitrage de l'OCI en marge de la “ 3^{ème} Réunion Ministérielle du Système de Préférences Commerciales parmi les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) du Comité de Négociations Commerciales ”.

III. Programme PME du COMCEC

Considérant le rôle vital des PME pour les économies de l'OCI en termes de production, d'investissement, d'emploi et de croissance, la 38^{ème} Session Ministérielle du COMCEC a demandé au Bureau de Coordination du COMCEC, en coopération avec les États Membres intéressés et les Institutions pertinentes de l'OCI, d'initier des études techniques sur le développement d'un Programme de PME bien conçu et de faire rapport à la 39^{ème} Session du Comité de Suivi et à la 39^{ème} Session du COMCEC sur l'état d'avancement de ces études.

En outre, rappelant la résolution pertinente de la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC, le Comité de Suivi du COMCEC a demandé au BCC, en collaboration avec les Pays Membres intéressés et les Institutions pertinentes de l'OCI, de finaliser les préparatifs techniques en menant, parmi d'autres, une enquête pour se faire une idée des besoins et des attentes des Pays Membres et en organisant des réunions techniques en vue de lancer le Programme au cours de la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC.

Conformément à la résolution susmentionnée, une recherche complète comprenant une étude détaillée a été menée avec la contribution des Pays Membres intéressés et des Institutions Pertinentes de l'OCI. Par ailleurs, une série de réunions techniques auxquelles ont participé les Pays Membres intéressés et les Institutions pertinentes de l'OCI ont été tenues en vue d'élaborer les résultats de la recherche, l'état actuel des Pays Membres sur le sujet ainsi que les domaines de coopération thématiques possibles.

Dans le cadre du Programme, les domaines thématiques potentiels sont identifiés comme le renforcement des capacités institutionnelles, le renforcement du commerce Intra-OCI et le Mécanisme de Réseau des PME. À cet égard, les outils de mise en œuvre possibles du Programme sont identifiés comme le partage d'expériences thématiques, le développement de l'utilisation de mécanismes interentreprises (B2B) et l'exploration d'outils numériques.

Le Programme a été accueilli favorablement par la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC. De plus, une Réunion Technique de Haut Niveau a été tenue en marge de la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC avec la participation des chefs des institutions relatives aux PME des Pays Membres intéressés et des représentants des Institutions pertinentes de l'OCI. La 39^{ème} Réunion Ministérielle du COMCEC a accueilli favorablement les recommandations de la Réunion de Haut Niveau sur le Programme PME du COMCEC et la Réunion de Haut Niveau sur le Programme PME du COMCEC a été accueillie par l'Organisation de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (KOSGEB) de la République de Türkiye le 3 Décembre 2023 à Istanbul pour finaliser le Programme.

La 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC et le 40^{ème} Comité de Suivi du COMCEC ont invité les Pays Membres et les Institutions pertinentes de l'OCI à participer activement aux activités qui seront menées dans le cadre du Programme.

De plus, la réunion sur « les Outils B2B et les Instruments de Soutien Financier pour les PME » a été tenue virtuellement le 31 Juillet 2024 avec la participation des Pays Membres intéressés et des Institutions pertinentes de l'OCI en vue d'élaborer sur les activités à venir concernant le Programme.

3. Instruments de soutien financier du COMCEC

A. Le mécanisme de financement de projet du COMCEC

Le Financement des Projets du COMCEC (FPC) est l'autre instrument important de la Stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC doivent servir la coopération entre les pays membres et devraient être conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la stratégie. Les projets jouent également un rôle important dans la réalisation des recommandations politiques formulées par les pays membres lors des réunions du GTT.

En 2024, les cinq projets suivants ont été sélectionnés pour recevoir un soutien dans le domaine du commerce :

Le Bangladesh est en train de mettre en œuvre le projet intitulé "Renforcement du Secteur du Commerce en Ligne Transfrontalier au Bangladesh par l'Amélioration de la Capacité des PME et des Professionnels". Le Projet est en cours de mise en œuvre par le Ministère du Commerce et l'Institut du Commerce Extérieur du Bangladesh en partenariat avec la Malaisie. L'objectif principal de ce Projet est de faire croître le commerce international du Bangladesh en intégrant les PME dans le marché mondial par le biais du commerce en ligne transfrontalier. Dans le cadre du projet, une visite d'étude sera conduite en Malaisie afin d'échanger des connaissances et des expériences sur le secteur du commerce en ligne transfrontalier. Après cela, une activité de formation sera organisée au Bangladesh.

Le Projet sur le "Développement de l'Information sur les Produits et la Détermination des Points Critiques Halal" est en cours de mise en œuvre par le Ministère du Commerce d'Indonésie avec quatre pays partenaires, la Malaisie, le Brunéi Darussalam, la Türkiye, les Émirats Arabes Unis et l'Institution Compétente de l'OCI, l'INMPI. Le Projet visait à améliorer la compréhension et l'application des principes et pratiques Halal dans l'industrie alimentaire. Dans le cadre de ce projet, une visite d'étude sera conduite en Türkiye et une activité de formation sera organisée.

Le Suriname est en train de mettre en œuvre le Projet sur "l'Augmentation de l'internationalisation des PME au Suriname et en Guyane" avec le partenariat de la Guyane et de la Türkiye. Le Projet comporte une formation pour les fonctionnaires du Ministère des Affaires Économiques du Suriname. Il vise à assurer l'expansion des marchés en soutenant les entrepreneurs du Suriname et de la Guyane.

La Türkiye est en train de mettre en œuvre le Projet sur "Le Programme de Formation en Zone Franche pour l'Internationalisation des PME". Ce projet sera mis en œuvre avec cinq pays partenaires, à savoir l'Indonésie, les Émirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite, le Qatar et la Malaisie. Dans le cadre de ce Projet, deux visites d'étude ont été conduites en Indonésie et aux Émirats Arabes Unis et une activité de formation sera organisée avec les pays partenaires. L'objectif principal de ce Projet est d'améliorer la compétitivité globale des PME par l'utilisation des avantages des zones franches.

Enfin, l'Ouganda a mis en œuvre un Projet sur "L'Amélioration de la Bonne Gouvernance et de la Capacité Technique des PME pour Éliminer les Absences d'Informalité dans le Secteur".

Le projet a été mis en œuvre par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Coopératives de l'Ouganda. Deux formations ont été conduites dans différentes villes d'Ouganda pour assurer la formalisation des PME en améliorant les compétences du personnel pertinent des coopératives, des groupements d'entreprises et des institutions publiques pertinentes.